

Assemblée Générale

23 septembre 2021

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 23 septembre 2021 à 14h30, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Nicolas LACROIX et en présence de M. Maxence DEN HEIJER, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne.

➤ Membres présents (59)

Mmes Nathalie BELLO, Judith BUROT, Ode CHEVAILLIER, Leslie-Anne COLLIN, Virginie GEREVIC, Mélanie HEILMER, Marie-Annick MORTIER, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Danielle SALEUR, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Bernard ADAM, Laurent AUBRIOT, Francis BARTHELEMY, Michel BOULLEE, Olivier BUISSON, Jean-Alain CHARPENTIER, Yves CHAUVELOT, Patrick COLIN, Philippe DELBE, Maxence DEN HEIJER, Alain DONOT, Michel DRIOUT, Frédéric FABRE, Jean-Marc FEVRE, Stéphane FONTANESI, Daniel FRIQUET, Joseph FUSTINONI, Yannick GOUGET, Laurent GOUVERNEUR, Jacky GUERIN, Laurent HASSELBERGER, Jean-Paul HASSELER, Jean-Paul HUVER, José LACOURT, Nicolas LACROIX, Marc LEBRUN, Osmane LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Jean-Baptiste MAIREL, Claude MALINGRE, Alain MALINGREY, Etienne MARASI, Jean-Louis MOUTON, Philippe NOVAC, Bertrand OLLIVIER, James PASCAL, Gaëtan PERCHAT, Marc POULOT, Thierry PUSSIEUX, Franck RAIMBAULT, Pascal RENARD, Alain SABATIER, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON, Patrice TORRES, Jean-François VAN-HOORNE, Florent WEBER.

➤ Membres excusés et représentés (15)

Mme Elodie FADEL, Annie LAURENT, Annick VERRON,

MM. Francis BAUDOT, Claude CHATELOT, Laurent CLEMENT, Philippe DUMAY, Benjamin FEVRE, Gérard HUBLLOT, Fabrice LESEUR, Gérard MARCHAND, Jean-François MARECHAL, Giocondo MILESI, Eugène PEREZ, Pascal ROSSIGNON.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (19)

Mmes Nadège COLIN, Brigitte DEBRIENNE-JANEL, Amandine FOURNIER, Christelle GAUVAIN, Marie-Annick LANDREA, Stéphanie ROBERT, Christiane WELTI,

MM. Romain COLLIN, Antony CORNOT, Michel DAL BORGIO, Jean GUILLAUMEE, Bernard GUY, Gilbert HUMBERT, Marcel HUMBLOT, Michel HURSON, Jean MARCHANDET, Bernard MENAUCOURT, Jean-Philippe NUFFER, François ROSENBERG.

➤ Membres excusés (1)

M. Eric KREZEL.

➤ Participaient également les représentants des communes en cours d'adhésion (3)

MM. Jacques DELMOTTE, Dominique SAVOLDELLI, Yann THIRIOT.

➤ **Participaient également (13)**

Mmes Nadine LODS-MERCIER, Maryse CHARPENTIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Lucie VIAL,

MM. Luc BROSSIER, Mathieu CAUSSIN, Olivier DECHARMES, Michel DOMINIQUE, Eric LAFON, Jean MASSON, Nicolas SERRAND, Mohammed TEMIME.

59 membres sont présents, 15 sont représentés et 19 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 321 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président rappelle que l'assemblée générale du GIP Haute-Marne ne s'est pas réunie en présentiel qu'une seule fois, le 13 novembre 2020, sur un ordre du jour réduit au strict minimum, depuis les premières mesures de confinement de mars 2020 induites par la crise sanitaire de la Covid-19.

Le groupement a poursuivi son activité au travers de mesures exceptionnelles comme l'organisation de trois assemblées générales dématérialisées par voie électronique les 25 juin 2020, 21 décembre 2020 et 10 mars 2021 et comme le vote de délégations de compétences de l'assemblée au conseil d'administration pour la durée des deux périodes d'état d'urgence sanitaire augmentées de deux mois. Les compétences déléguées portaient sur le programme d'activité et les décisions de financement d'opérations non prévues au programme d'activité.

Nouveaux adhérents

Depuis les dernières élections municipales, sept nouvelles communes ont souhaité adhérer au GIP Haute-Marne. La procédure d'adhésion est relativement lourde car elle nécessite l'approbation de l'assemblée puis la modification de la convention constitutive et enfin l'approbation de cette modification par arrêté préfectoral.

M. le Président a souhaité inviter les représentants de ces sept communes. Cependant, ils ne pourront pas participer aux votes lors de cette assemblée car la procédure d'adhésion n'est pas encore achevée.

Globalement, les communes adhérentes passeront de 118 à 125. Bettancourt-la-Ferrée est la seule commune de la zone de proximité à ne pas adhérer au groupement.

Nouveau représentant de l'ANDRA

M. le Président présente M. Patrice TORRES, le nouveau Directeur du Centre de Meuse Haute-Marne de l'ANDRA qui remplace David MAZOYER.

Renouvellement de la composition du Conseil d'administration

Les 118 communes membres doivent désigner deux représentants qui siègeront au conseil d'administration. L'un des sièges est destiné à un représentant des 105 communes rurales et l'autre à un représentant des 13 communes urbaines.

M. le Président remercie MM. Michel BOULLEE et Laurent GOUVERNEUR qui ont représenté avec assiduité les communes lors des précédentes mandatures.

Le conseil d'administration est donc composé de huit administrateurs dont le Président et un Vice-Président. Ces fonctions n'étant en rien rémunérées. Ce Vice-Président sera désigné par le conseil d'administration qui fera suite à cette assemblée générale.

M. le Président souhaite mener une réflexion sur la modification de la convention constitutive du groupement afin de permettre l'élection d'un second Vice-Président.

Rapport d'activité 2020

L'année écoulée est marquée par un niveau d'engagement exceptionnellement fort avec des décisions portant sur 68,6 M€ de financements. Si on tient compte des réexamens de financements actés antérieurement, le groupement a octroyé sur 2020 60,4 M€ de financements nouveaux. C'est plus du double des recettes annuelles de 28 M€.

Ce fort niveau d'activité s'explique :

- Des décisions importantes ont été prises pour des opérations qui se réaliseront sur plusieurs exercices tel que le déploiement du très haut débit à l'initiative de la Région Grand Est qui bénéficie d'un appui du Conseil Départemental et du GIP Haute-Marne pour 3,7 M€ chacun en lieu et place de la participation initialement attendue des communautés de communes. Cette opération se réalisera sur quatre ans.
- Face à la crise Covid-19, le groupement a pris en juillet plusieurs mesures visant à limiter les effets négatifs sur le tissu économique du territoire :
 - Pour soutenir l'activité du BTP, le groupement a temporairement élargi le dispositif d'aide aux bâtiments communaux à l'ensemble du département (il n'était destiné qu'aux communes de la zone proche historique),
 - Pour les petites entreprises, les critères d'éligibilité ont été assouplis et les niveaux d'aide renforcés,
 - Les entreprises ayant bénéficié d'un prêt du GIP Haute-Marne se sont vues proposer un différé de remboursement sur les échéances de l'exercice 2020 (mesure reconduite en 2021).
- En novembre 2020, un dispositif spécifique a été mis en place pour les entreprises fermées administrativement. Ce sont 754 indemnités forfaitaires qui ont été accordées pour un total de 1.047.900 €. Ce dispositif a été géré avec l'appui de la CCI et de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Il a été reconduit au premier trimestre 2021 pour les restaurants avec plus de 245 indemnités accordées.

Un GIP sous tension financièrement

Avec un tel niveau d'activité 2020, le GIP Haute-Marne a drastiquement réduit les marges de manœuvre dont il disposait.

Pour la première fois, à fin décembre 2020, le fonds de roulement de 74,9 M€ est inférieur au cumul des engagements en gestion soit 85,7 M€. A cet instant, le cumul des engagements du groupement excédait donc sa capacité à les financer.

Le GIP Haute-Marne assure un suivi de ses engagements et les services de l'Etat exercent un contrôle permanent pour éviter toute prise de risque qui mettrait le groupement dans la difficulté à honorer ses accords de financement.

A compter de 2021, les aides supérieures à 500 K€ feront l'objet d'un calendrier prévisionnel de versement pluriannuel. C'est une proposition de la DDFIP pour les aides les plus importantes afin que ces engagements soient répartis de manière réaliste sur plusieurs exercices.

Au-delà du suivi des équilibres financiers du groupement, il est nécessaire de maîtriser le niveau d'activité de celui-ci pour les exercices à venir en se tenant aux missions définies par l'article L542-11 du Code de l'Environnement et en privilégiant les opérations structurantes.

Les trois missions du GIP Haute-Marne définies par l'article L542-11 du Code de l'Environnement sont :

- accompagner et faciliter l'implantation de CIGEO,
- l'aménagement du territoire et le développement économique,
- la formation et diffusion des connaissances scientifiques et technologiques.

Le programme d'activité 2021, voté le 21 décembre 2020 en conseil d'administration, a donc introduit des planchers de montant de projet pour éviter de financer de trop petites opérations. Ce programme d'activité n'est pas immuable et il pourra être adapté pour que l'action du groupement soit la plus efficace au service du territoire et de son économie.

Equilibre des engagements entre missions

L'article L542-11 du code de l'environnement exige que le GIP fasse état de l'équilibre de ses engagements sur trois ans entre :

- la mission d'accompagnement CIGEO d'une part,

- et les deux autres missions d'aménagement du territoire, de développement économique et de formation d'autre part.

Il est cependant indiqué que les engagements peuvent contribuer à plusieurs missions à la fois.

De 2018 à 2020, 55 % des engagements du GIP Haute-Marne ont contribué à la mission 1 d'accompagnement des installations de l'ANDRA.

Sur la même période, 97 % des engagements ont contribué aux autres missions d'aménagement du territoire, de développement économique et de formation.

Décisions de l'Assemblée Générale

Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres (délibération 21-02)

L'assemblée générale décide de procéder à l'élection à l'unanimité de M. Alain MALINGREY administrateur des communes urbaines et de M. Jean-Marc FEVRE administrateur des communes rurales, seuls candidats.

Approbation de l'adhésion de nouveaux membres (délibération 21-03)

L'assemblée générale décide d'approuver la liste des nouvelles communes membres et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention constitutive.

Ces communes sont Bailly-aux-Forges, Blumerey, Charmes-en-l'Angle, Frampas, Louvemont, Nancy et Valleret.

Commune de Thonnance-les-Joinville - voiries - secteur église, place Thomas, cour du château & rue Vellicitas (délibération 21-04)

L'assemblée générale décide d'accorder une aide de 33%, dans la limite 135.261 € pour l'opération de réfection de la voirie des secteur église, place Thomas, cour du château et rue Vellicitas sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thonnance-les-Joinville.

Cette aide est accordée au titre de l'action 21-35 "Programmes routiers".

Cette décision annule et remplace celle du 10 janvier 2020.

Admissions en non-valeur et provisions pour risque (délibération 21-05)

L'assemblée générale décide :

1. d'approuver l'admission en non-valeur des sept créances irrécouvrables listées ci-dessous pour un montant de 1.270.355,70 € :

Entreprise	Date d'octroi	Montant initial	Créance résiduelle
MC CORMICK France	2008	500.000	400.000,00
MECATUBE	2010	50.000	47.500,00
PRECIS MECA SERVICE	2011	150.000	120.000,00
IMPRIMERIE BAYART	2013	30.000	29.250,00
SCENARIOS SAS	2015	258.000	258.000,00
IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE	2017	350.000	387.185,70
EPI D'OR	2017	28.420	28.420,00
Cumul		1.366.420	1.270.355,70

2. de passer les provisions suivantes pour risque pour un montant de 2.325.464,60 € :

Société	Echéance	Nature	Montant
SARL FOREST TRACT	2019	Indus sur subvention	1.264,60
SARL BASILE POUILLOT	2018	Echéance de prêt transmission	7.000,00
SARL HOLDING MAIGRET	2017	Echéance de prêt transmission	6.000,00
SCI LUCRON	2019	Echéance de prêt transmission	1.200,00
HAUTE-MARNE FONDS PROPRES	NS	Avances en compte courant	2.310.000,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Commissaire du Gouvernement

26 OCT. 2021

Le Président


Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 30 septembre 2021 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 83.089.664 € compte tenu du résultat prévisionnel 2021.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 74.565.991 € (hors les 3.404.138 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponibles pour des engagements financiers en 2021 s'élèvent à 8.523.673 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021	N° 21-02
OBJET : Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	59 (287 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	93 (321 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le conseil d'administration du groupement est composé de huit membres désignés pour une durée de trois ans renouvelable :

- le Président du conseil départemental ou son représentant,
- le Président du conseil régional ou son représentant,
- un représentant des communes rurales de la zone de proximité et un représentant des communes urbaines de la zone de proximité désignés par leurs pairs dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- deux conseillers départementaux désignés par leur assemblée,
- un représentant de l'Etat désigné par le Préfet du Département
- et un représentant de l'ANDRA.

L'assemblée générale du 18 décembre 2017 a désigné MM. Michel BOULLEE et Laurent GOUVERNEUR, administrateurs du groupement pour trois ans.

La zone de proximité prévue à l'article L.542-11 du code de l'environnement ayant été définie par décret n° 2007-150 du 5 février 2007, le collège électoral des représentants des communes adhérentes au groupement est composé de 118 membres à la date de la signature de la convention constitutive. Selon les critères INSEE, 13 sont des communes urbaines et 105 des communes rurales.

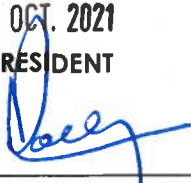
Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes urbaines doivent représenter une des communes suivantes : Brousseval, Ceffonds, Chanceny, Joinville, Moëslains, La-Porte-du-Der, Rupt, Saint-Dizier, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville, Valcourt, Vecqueville et Wassy.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes rurales doivent représenter une des 105 autres communes.

M. Alain MALINGREY se porte candidat pour représenter les communes urbaines et M. Jean-Marc FEVRE pour les communes rurales.

L'ASSEMBLEE GENERALE PAR 321 VOIX DECIDE

de procéder à l'élection à l'unanimité de M. Alain MALINGREY administrateur des communes urbaines et de M. Jean-Marc FEVRE administrateur des communes rurales, seuls candidats.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 12 OCT. 2021 LE PRESIDENT 
Le Commissaire du Gouvernement	

26 OCT. 2021

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 septembre 2021	N° 21-03
OBJET : Approbation de l'adhésion de nouveaux membres	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	59 (287 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	93 (321 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Suite aux élections municipales de 2020, sept communes du périmètre de proximité, précédemment non adhérentes ont délibéré pour adhérer au GIP Haute-Marne.

Il s'agit des communes de Bailly-aux-Forges, Blumeray, Charmes-en-l'Angle, Frampas, Louvemont, Nancy et Valleret.

Selon les dispositions de l'article 7 de la convention constitutive du groupement, l'adhésion de nouveaux membres nécessite un avenant définissant les droits et obligations des nouveaux membres et la signature de l'avenant par les représentants des nouveaux membres.

Le groupement est constitué sans capital et l'adhésion est gratuite pour les membres. En conséquence, l'adhésion des sept nouveaux membres n'est assortie d'aucun droit ou d'aucune obligation autre que celles prévues dans la convention constitutive et applicables aux 128 membres.

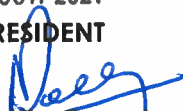
L'avenant, après approbation par l'assemblée générale, devra faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la liste des nouvelles communes membres et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention constitutive.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 321 VOIX
DECIDE**

d'approuver la liste des nouvelles communes membres et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention constitutive.

Ces communes sont Bailly-aux-Forges, Blumeray, Charmes-en-l'Angle, Frampas, Louvemont, Nancy et Valleret.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 OCT. 2021 LE PRESIDENT 

26 OCT. 2021

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021	N° 21-04
OBJET : Commune de Thonnance-les-Joinville - voiries - secteur église, place Thomas, cour du château & rue Vellicitas	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	59 (287 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	93 (321 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

La commune a lancé, depuis 2010, un grand programme de travaux d'aménagement sur la totalité de la traverse du village (rue du Général de Gaulle) située sur la RD 60 ainsi que sur l'aménagement de la place Albert Thomas (place de l'église).

Les travaux d'aménagement de la voirie sont réalisés après la mise aux normes du réseau d'eau potable et de la défense incendie, la mise aux normes des branchements particuliers d'assainissement, la réhabilitation de réseau d'assainissement et d'effacement des réseaux aériens.

Depuis le début des aménagements (voirie, assainissement eaux usées, eaux pluviales, eaux potable, en domaine public, en domaine privé) ce sont près d'une vingtaine d'opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune, de la communauté de communes et du conseil départemental qui ont été présentées et accompagnées par le GIP Haute-Marne. Avec un total de 2,8 M€ d'aide ; le groupement a permis de compléter les plans de financement et d'atteindre les 80% de financements publics.

Sur la Place Albert Thomas, la cour du Château et le bas de la rue Vellicitas, la commune a souhaité encadrer la circulation des véhicules ainsi que les stationnements.

Le 10 janvier 2020, le comité du GIP Haute-Marne a décidé d'accorder une aide de 24% dans la limite de 99.027 €. Les aides étaient attendues à hauteur de 36% de l'Etat et de 20% du conseil départemental.

Il s'avère que les aides d'Etat sur la partie voirie s'élèvent en réalité à 22% et 25% pour le conseil départemental. Au regard de ces financements, l'aide du groupement aurait pu atteindre 33%.

Afin de compléter le plan de financement à 80%, il est proposé à l'assemblée générale d'accorder une aide de 33%, dans la limite 135.261 € pour l'opération de réfection de la voirie des secteur église, place Thomas, cour du château et rue Vellicitas sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thonnance-les-Joinville.

Cette aide est accordée au titre de l'action 21-35 "Programmes routiers".

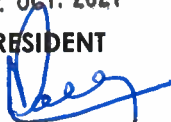
Cette décision annule et remplace celle du 10 janvier 2020.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 321 VOIX
DECIDE**

d'accorder une aide de 33%, dans la limite 135.261 € pour l'opération de réfection de la voirie des secteur église, place Thomas, cour du château et rue Vellicitas sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thonnance-les-Joinville.

Cette aide est accordée au titre de l'action 21-35 "Programmes routiers".

Cette décision annule et remplace celle du 10 janvier 2020.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 OCT. 2021 LE PRESIDENT 

26 OCT. 2021

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021	N° 21-05
OBJET : Admissions en non-valeur et provisions pour risque	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	59 (287 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (34 voix)
Total des membres présents ou représentés	93 (321 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

La subvention est le mode de financement principal du GIP Haute-Marne (91% des financements en gestion). Pour autant, un certain nombre de financements sont mis en place sous forme de prêts ou d'avances remboursables au bénéfice des maîtres d'ouvrage (9%).

Trois dispositifs du programme d'activité permettent l'octroi de ces prêts : l'action transmission-reprise, l'action restructuration financière, l'action investissement innovant.

Au 31 août 2021, 43 prêts sont gérés par le groupement dont 41 ont été débloqués pour un total de 11,4 M€. A cette date, compte tenu des remboursements, l'encours de ces prêts s'élève à 7,4 M€.

Sept entreprises, bénéficiaires de prêts du groupement, ont été placées en liquidation judiciaire sur décisions de tribunaux de commerce. Compte tenu de l'insuffisance des actifs, le groupement n'a pas pu recouvrer les créances correspondantes.

Entreprise	Date d'octroi	Montant initial	Créance résiduelle
MC CORMICK France	2008	500.000	400.000,00
MECATUBE	2010	50.000	47.500,00
PRECIS MECA SERVICE	2011	150.000	120.000,00
IMPRIMERIE BAYART	2013	30.000	29.250,00
SCENARIOS SAS	2015	258.000	258.000,00
IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE	2017	350.000	* 387.185,70
EPI D'OR	2017	28.420	28.420,00
Cumul		1.366.420	1.270.355,70

* y compris intérêts capitalisés

A l'issue de la liquidation, certaines entreprises ont pu être reprises (sans reprise du passif) et leur activité a perduré. C'est notamment le cas de PRECIS MECA SERVICE repris par le groupe COLLET-AMBLARD, SCENARIOS repris par VINGEANNE TRANSPORT et IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE reprise par la NOUVELLE IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE (Groupe GESTPRINT).

MC CORMICK a été reprise par le groupe YTO mais le tribunal de commerce a prononcé la liquidation de YTO en juin 2021.

Les sept créances du GIP Haute-Marne pour 1.270.355,70 € n'ont pas été recouvrées dans le cadre des opérations de liquidation. Il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur de ces sept créances irrécouvrables.

Des provisions pour risques sur créances irrécouvrables avaient été passées dans les comptes du groupement pour 1.113.920 €. Il sera procédé à la reprise de ces provisions.

Par ailleurs il convient de passer des dotations aux provisions pour risque sur les créances dont le recouvrement n'a pas été obtenu dans les deux ans suivant l'échéance ou dont le remboursement comporte globalement un risque significatif.

Il est ainsi proposé de passer des provisions suivantes :

Société	Echéance	Nature	Montant
SARL FOREST TRACT	2019	Indus sur subvention	1.264,60
SARL BASILE POUILLOT	2018	Echéance de prêt transmission	7.000,00
SARL HOLDING MAIGRET	2017	Echéance de prêt transmission	6.000,00
SCI LUCRON	2019	Echéance de prêt transmission	1.200,00
HAUTE-MARNE FONDS PROPRES	NS	Avances en compte courant	2.310.000,00

HAUTE-MARNE FONDS PROPRES SAS (HMFP) est une filiale de l'IRPAC (51%) et du GIP Haute-Marne (49%) créée en 2011 pour proposer des outils financiers permettant de renforcer les fonds propres de sociétés en développement. La gestion de HMFP est assurée par la société UI Gestion.

HMFP intervient en prêts participatifs, en obligations convertibles en actions ou en parts sociales. L'accompagnement d'une entreprise peut mixer des interventions de différentes natures.

L'engagement financier du GIP Haute-Marne a pris trois formes :

- Participation à 49% du capital social de la SAS Haute-Marne Fonds Propres (49 K€)
- Avance en compte courant bloqué pour la phase de lancement 2011-2013 (335 K€)
- Avance en compte courant pour le financement des participations (1.975 K€). Une première enveloppe de 1.500 K€ a été intégralement débloquée et une seconde enveloppe a été débloquée à hauteur de 475 K€.

HMFP a mis en place huit accompagnements financiers pour six entreprises cibles pour un volume de financement de 2.775.000 €.

Deux des entreprises accompagnées (Pâtes de Reims et Le Pélican) ont rencontré des difficultés et le tribunal de commerce a prononcé leur liquidation. Par ailleurs, la première intervention sur la société HDI a fait l'objet d'une importante dépréciation.

Trois interventions ont été réalisées (remboursement ou cession) soit dans le cas d'une sortie complète du tour des financeurs (UFM PERMEC et HDI) soit dans le cadre d'un réinvestissement (PPMA-CHESNEAU).

Le portefeuille actuel de HMFP comporte deux participations (GILLET GROUP et PPMA).

Compte tenu des difficultés rencontrées, renforcées par l'impact de la crise sanitaire en 2020 sur les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, HMFP n'est pas en mesure à ce stade de rembourser les avances en comptes courants accordées par le GIP Haute-Marne.

En conséquence, il est proposé de passer une provision du montant cumulé des trois avances en comptes courant débloquées, soit 2.310.000 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 321 VOIX
DECIDE**

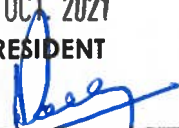
1. d'approuver l'admission en non-valeur des sept créances irrécouvrables listées ci-dessous pour un montant de 1.270.355,70 € :

Entreprise	Date d'octroi	Montant initial	Créance résiduelle
MC CORMICK France	2008	500.000	400.000,00
MECATUBE	2010	50.000	47.500,00
PRECIS MECA SERVICE	2011	150.000	120.000,00
IMPRIMERIE BAYART	2013	30.000	29.250,00
SCENARIOS SAS	2015	258.000	258.000,00
IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE	2017	350.000	387.185,70

EPI D'OR	2017	28.420	28.420,00
Cumul		1.366.420	1.270.355,70

2. de passer les provisions suivantes pour risque pour un montant de 2.325.464,60 € :

Société	Echéance	Nature	Montant
SARL FOREST TRACT	2019	Indus sur subvention	1.264,60
SARL BASILE POUILLOT	2018	Echéance de prêt transmission	7.000,00
SARL HOLDING MAIGRET	2017	Echéance de prêt transmission	6.000,00
SCI LUCRON	2019	Echéance de prêt transmission	1.200,00
HAUTE-MARNE FONDS PROPRES	NS	Avances en compte courant	2.310.000,00

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 OCT 2021 LE PRESIDENT 

26 OCT. 2021